

Le Bureau International Jeunesse

Bureau International Jeunesse - Fédération Wallonie-Bruxelles

Appel citoyens en action 2021

Charlotte · Friday, February 26th, 2021

APPEL CLÔTURÉ: téléchargez ici le formulaire de Rapport d'activités CEA

Proposez-nous vos projets de solidarité et développement durable

Dans le cadre de l'appel Citoyens d'Europe, visant une participation citoyenne et active des jeunes dans la société, le Bureau International Jeunesse lance à nouveau un appel à projets autour de la solidarité au niveau local et du développement durable.

Dans la situation actuelle, de nombreuses initiatives ont émergé à Bruxelles et en Wallonie en vue, d'une part, d'aider les personnes pour lesquelles cette situation est particulièrement difficile à vivre et, d'autre part, mettre en place des actions et réflexions tournées vers le devenir de nos sociétés.

Bien que le projet se déroule en Fédération Wallonie-Bruxelles, une rencontre à distance de 2 heures minimum avec un partenaire international est demandée. Celle-ci doit permettre d'échanger des idées et des pratiques et de s'inspirer de réalités différentes.

Par cet appel, le Bureau International Jeunesse offre une aide financière pour ces initiatives citoyennes, solidaires et locales, portées ou co-organisées par des jeunes.

Le BIJ soutiendra la visibilité de vos projets sur ses réseaux sociaux.

Pour quels projets ?

Tout projet ayant un impact positif au niveau local (voisinage, quartier, commune, région,). Ce projet peut être soit nouveau, soit le prolongement d'une initiative existante. Deux axes sont proposés : solidarité et développement durable.

Solidarité

Toute action solidaire et urgente ayant un impact sur une communauté locale : aider les personnes démunies ou touchées par la crise, favoriser le lien social, sensibiliser aux situations de détresse ou répondre directement aux besoins liés à la crise actuelle.

Quelques exemples de projets :

- Aide aux groupes vulnérables comme les sans-abris, les personnes handicapées, les minorités, les migrants, les personnes vivant sous le seuil de pauvreté...
- Soutien aux personnes âgées (courses, services, lien social...)
- Projets visant l'équilibre et le bien-être des individus (activités ou formations, échanges et débats citoyens, soutien psychologique, re-création de lien social ...)
- Initiatives artistiques et culturelles (concerts, spectacles, expositions, ateliers, visites virtuelles, lectures, podcasts...)
- Actions de sensibilisation ou stimulant un engagement citoyen chez les jeunes (débats, conférences, consultations...)
- Accompagnement des élèves (cours particuliers, dons de matériel informatique...)

Développement durable

Toute action, réflexion et sensibilisation favorisant et/ou valorisant :

- la protection de l'environnement
- une économie alternative et éthique
- le secteur culturel et artistique

Quelques exemples de projets :

Actions et sensibilisations permettant de :

protéger l'environnement (économiser les ressources naturelles, éviter le gaspillage, recycler, lutter contre le changement climatique, consommation responsable...)
 favoriser une économie alternative et éthique : économie circulaire, circuits courts, réparer au lieu de produire, commerce équitable, micro-crédit, favoriser les produits

et savoir-faire locaux, troc, économie du partage, crowdfunding...) valoriser le secteur culturel et artistique, préserver le patrimoine local culturel et naturel, incluant les traditions et les arts sous toutes leurs formes.

Quels partenariats ?

Partenaire international

La particularité du BIJ est de soutenir des projets internationaux. Dans le contexte actuel, cette dimension internationale ne peut se faire que de façon virtuelle mais reste essentielle pour enrichir les projets. C'est pourquoi, le BIJ vous demande de prendre contact, pendant la réalisation de votre projet en Belgique, avec un partenaire à l'étranger concerné par la thématique que vous abordez. Ce partenariat est obligatoire et doit prévoir deux rencontres virtuelles d'une heure minimum pour échanger de l'expertise, des bonnes pratiques et préparer une éventuelle mobilité à l'étranger en 2021.

Partenaire(s) local/aux

Avoir un ou plusieurs partenaires locaux est une plus-value pour la bonne réalisation de votre projet, pour obtenir les autorisations nécessaires ou l'expertise du terrain, de vous associer avec un partenaire local tel que : associations, services publics (communes, CPAS, ...) ou privés. Ce partenariat n'est pas obligatoire.

Pour quels objectifs ?

- Avoir un impact positif local (voisinage, quartier, commune, ville, région)
- Agir concrètement pour améliorer une situation difficile. A court terme, pour répondre à un besoin urgent ou à plus long terme
- Susciter l'échange, la réflexion et la créativité des jeunes
- Sensibiliser la population autour de thématiques liées à la crise actuelle ou initier une réflexion sur "le monde d'après covid19"
- Echanger des réflexions et des pratiques avec un partenaire international clairement identifié qui puisse inspirer, élargir la réflexion, donner une expertise au projet et éventuellement préparer une mobilité internationale quand ce sera possible.
- Acquérir des compétences et envisager de déposer plus tard un projet dans un autre programme du BIJ comme le Corps Européen de Solidarité (<https://www.lebij.be/ces/>).

Pour qui ?

L'appel vise des activités impliquant au choix 2 catégories de jeunes :

- Âgés de 12 à 16 ans et accompagnés au minimum d'un(e) travailleur(euse) de jeunesse professionnel(le)
- OU Âgés de 17 à 35 ans et comprenant au moins une personne de plus de 18 ans
- Résidant en Wallonie ou à Bruxelles

Peuvent être financés :

- Tout groupe informel de 2 à 4 jeunes
- Toute structure, association ou organisation légalement constituée implantée à Bruxelles ou en Wallonie (centre de jeunes, organisation de jeunesse, AMO, asbl, ...) impliquant des jeunes

Quand et où ?

- Les activités financées doivent se réaliser en Fédération Wallonie-Bruxelles, entre le 15 mars et le 1er juillet 2021.
- Elles peuvent s'insérer dans un projet plus global, initié avant ces dates et/ou se prolongeant au-delà.
- Elles s'accompagnent obligatoirement de rencontre(s) virtuelle(s) avec le partenaire international de minimum 2 heures au total.

Quel soutien du BIJ ?

- Bourse forfaitaire de 3.000 € maximum
- Un budget prévisionnel doit être joint à la candidature et sera soumis à l'approbation du Comité de sélection
- Les coûts salariaux ainsi que l'achat de matériel destiné à être utilisé en dehors du projet ne sont pas éligibles

Quels sont les critères de sélection ?

Un Comité de sélection se réunira 3 fois durant l'appel pour décider quels projets seront financés. Il évaluera notamment :

- La pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel
- Les retombées concrètes attendues et notamment l'impact positif sur le public ciblé/sur la communauté locale ciblée
- La méthodologie mise en place pour atteindre les objectifs du projet
- La qualité du programme d'activités prévu
- Le respect des critères formels (date de dépôt, dates d'activité, âges des participants, budget, ...)
- La pertinence des partenariats locaux et étrangers et des échanges menés avec eux

Quels projets ne peuvent pas être financés ?

- Les projets commerciaux
- Les projets qui ne sont pas spécifiques et ressortent d'une activité habituelle du groupe de jeunes ou de l'association
- Les projets déposés par des associations ou organisations à vocation européenne
- Les projets financés par un autre appel ou programme du BIJ

Comment procéder ?

- Compléter ce [formulaire CEA](#)
- Créez un seul document PDF reprenant le formulaire et le/les email(s) de partenariat
- Transmettez le tout à CEAdepot@cfwb.be avant une de ces 3 dates :
- 1er mars 2021 minuit - 1er avril 2021 minuit - 1er mai 2021 minuit
- Au terme de votre projet, rédigez un bref [rapport d'évaluation](#) témoignant de vos activités et de leurs retombées, illustré de photos et d'une capsule vidéo

Séances d'information en ligne

Deux séances d'information seront organisées à destination des personnes intéressées par cet appel et de ses bénéficiaires :

- Rencontre virtuelle après la sélection de votre projet : organisée par le BIJ avec les autres jeunes sélectionnés, afin de présenter les différents projets et d'échanger les expériences.
- Rencontre virtuelle de fin de projet : organisée au terme de tous les projets, elle visera à remettre en contact les bénéficiaires, à échanger sur la réalisation de leur projet, les retombées et les possibilités de partenariats futurs afin de donner une réelle dimension internationale, par des projets de mobilité, lorsque la situation le permettra à nouveau.

Infos

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à cette adresse : CEAquestions@cfwb.be

This entry was posted on Friday, February 26th, 2021 at 9:19 am and is filed under You can follow any responses to this entry through the [Comments \(RSS\)](#) feed. Both comments and pings are currently closed.